

Mairie de Thonon-les-Bains
Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 19 décembre 2022

CM20221219-35

FINANCES

Cimetière - Tarification à compter du 1er janvier 2023

Monsieur TERRIER, Maire Adjoint en charge des finances, expose :

Conformément aux dispositions de l'article L 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, les tarifs des concessions funéraires, cinéraires et des vacations sur les opérations funéraires sont fixés par le Conseil Municipal pour chaque catégorie de concessions.

Le choix des prestations funéraires existant sur le cimetière Champagne, la commune répond ainsi à la réglementation imposant un nombre suffisant d'emplacements à réserver pour la population à venir.

La tarification proposée ci-après correspond aux besoins des administrés en termes de durée (15 ans et 30 ans), mais aussi en termes d'organisation de l'espace. L'offre diversifiée proposée permet aux familles endeuillées de supporter plus facilement les coûts liés aux sépultures.

Par ailleurs, afin de mieux structurer la gestion des concessions dites « en plein terre », il est présenté aux familles la possibilité de faire l'acquisition d'un encadrement granite.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal une augmentation permettant de fixer, conformément à l'article L 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, la tarification des différents droits de recettes dans le domaine funéraire, applicables à compter du 1^{er} janvier 2023, sur le cimetière de Champagne et selon les tableaux ci-dessous :



VILLE DE THONON-LES-BAINS

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

Séance du 19 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement les neuf et treize décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni à l'Espace Tully, dans la Grande Salle, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Emily GROUPI, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Carine DE LA IGLESIA, Mme Katia BACON, M. Patrick TISSUT, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Richard BAUD, Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Arnaud BERAST.

Absents : M. Franck DALIBARD, M. Quentin DUVOCELLE

Absents excusés :

Mme Karine BIRRAUX, M. Jean DORCIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Michel ELLENA, M. René GARCIN, Mme Deborah VERDIER, Mme Laurence BOURGEOIS, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Mickaël BEAUJARD, Mme Emmanuelle VUATTOUX.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Karine BIRRAUX	à	Mme Emily GROUPI
M. Jean DORCIER	à	M. Christophe ARMINJON
M. Jean-Marc BRECHOTTE	à	Mme Katia BACON
M. Mustafa GOKTEKIN	à	Mme Sylvie COVAC
M. Michel ELLENA	à	M. Jean-Claude TERRIER
M. René GARCIN	à	M. Jean-Pierre FAVRAT
Mme Deborah VERDIER	à	M. Philippe LAHOTTE
Mme Laurence BOURGEOIS	à	Mme Carine DE LA IGLESIA
Mme Sophie PARRA D'ANDERT	à	M. Jean-Baptiste BAUD
M. Marc-Antoine GRANDO	à	M. Thomas BARNET
M. Mickaël BEAUJARD	à	M. Serge DELSANTE
Mme Emmanuelle VUATTOUX	à	M. Gérard BASTIAN

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Monsieur Patrick TISSUT.

Le compte rendu de la séance est affiché par extraits à la porte de la Mairie le vingt-six décembre deux mille vingt-deux.

PRESTATIONS	TARIFS en € 2022 en €	TARIFS en € À compter du 01/01/23
Pleine terre		
Pleine terre 2 m2 (1, 2 ou 3 places) 15 ans	2	222
Pleine terre 2 m2 (1, 2 ou 3 places) 30 ans	2	333
Pleine terre 2 m2 (1, 2 ou 3 places) 50 ans	2	687

Caveaux		TARIFS en € À compter du 01/01/23	
Caveau 3 places - pré- équipés neuf			
Caveau 15 ans			
1 ^{ere} acquisition ou renouvellement (3,12 m ²)	3,12	347	357
+ monument : caveau neuf - prix coutant		1 219	1 219
Total 1ere acquisition :		1 566	1 576
Caveau 30 ans pré- équipés neuf – 3 places			
1 ^{ere} acquisition ou renouvellement (3,12 m ²)	3,12	519	535
+ monument : caveau neuf - prix coutant		1 219	1 219
Total 1ere acquisition :		1 738	1 754

Caveau 3 places - ancien			
Caveau 15 ans			
1 ^{ere} acquisition ou renouvellement (3,12 m ²)	3,12	360	371
+ monument : caveau ancien		700	721
Total 1ere acquisition :		1 060	1 092
Caveau 30 ans			
1 ^{ere} acquisition ou renouvellement (3,12 m ²)	3,12	530	546
+ monument : caveau ancien		700	721
Total 1ere acquisition :		1 230	1 267
Caveau 50 ans			
1 ^{ere} acquisition ou renouvellement (3,12 m ²)	3,12	1 080	1 112
+ monument : caveau ancien		700	721
Total 1ere acquisition :		1 780	1 833

Caveau 6 places - ancien			
Caveau 15 ans			
1 ^{ere} acquisition ou renouvellement (4,94 m ²)	4,94	580	597
+ monument : caveau ancien		1 400	1 442
Total 1ere acquisition :		1 980	2 039
Caveau 30 ans			
1 ^{ere} acquisition ou renouvellement (4,94 m ²)	4,94	860	886
+ monument : caveau ancien		1 400	1 442
Total 1ere acquisition :		2 260	2 328

Caveau 50 ans			
1 ^{ere} acquisition ou renouvellement (4,94 m ²)	4,94	1 730	1 782
+ monument : caveau ancien		1 400	1 442
Total 1ere acquisition :		3 130	3 224

Caveau 9 places - ancien			
Caveau 15 ans			
1 ^{ere} acquisition ou renouvellement (6,24 m ²)	6,24	740	762
+ monument : caveau ancien		2 100	2 163
Total 1ere acquisition :		2 840	2 925
Caveau 30 ans			
1 ^{ere} acquisition ou renouvellement (6,24 m ²)	6,24	2 130	2 194
+ monument : caveau ancien		2 100	2 163
Total 1ere acquisition :		4 230	4 357
Caveau 50 ans			
1 ^{ere} acquisition ou renouvellement (6,24 m ²)	6,24	2 200	2 266
+ monument : caveau ancien		2 100	2 163
Total 1ere acquisition :		4 300	4 429

Cinéraire			
PRESTATIONS		TARIFS 2022 en €	TARIFS en € À compter du 01/01/23
Plaque pour columbarium Aster / Campanule / Jacobée		219	226
Plaquette de columbarium supplémentaire Edelweiss / Ancolie		64	66
Plaque nominative à graver "jardin du souvenir - Ancolie" "Carré des Anges"		48	49

Soldanelle des Alpes (Jardin d'urnes - 4 places)			
Soldanelle - 15 ans			
1 ^{ere} acquisition ou renouvellement	4 urnes Pour urnes Ø 20 maxi	321	331
+ plaque		219	226
Total 1ere acquisition :		540	556
Soldanelle - 30 ans			
1 ^{ere} acquisition ou renouvellement	4 urnes Pour urnes Ø 20 maxi	591	609
+ plaque		219	226
Total 1ere acquisition :		810	834

Jacobée (Columbarium Ancien Mur)

Jacobée - 15 ans			
1 ^{ere} acquisition ou renouvellement	03-avr	321	331
+ plaque	urnes	219	226
Total 1ere acquisition :	Pour urnes Ø 20 maxi	540	556
Jacobée - 30 ans			
1 ^{ere} acquisition ou renouvellement	03-avr	591	609
+ plaque	urnes	219	226
Total 1ere acquisition :	Pour urnes Ø 20 maxi	810	834

Campanule (Columbarium Mur - jardin du souvenir)			
Campanule-15 ans			
1 ^{ere} acquisition ou renouvellement	03-avr	321	331
+ plaque	urnes	219	226
Total 1ere acquisition :	Pour urnes Ø 20 maxi	540	556

Campanule - 30 ans			
1 ^{ere} acquisition ou renouvellement	03-avr	591	609
+ plaque	urnes	219	226
Total 1ere acquisition :	Pour urnes Ø 20 maxi	810	834

Aster des Alpes (Columbarium Pyramide ABCD)			
Aster - 15 ans			
1 ^{ere} acquisition ou renouvellement	03-avr	321	331
+ plaque	urnes	219	226
Total 1ere acquisition :	Pour urnes Ø 20 maxi	540	556
Aster - 30 ans			
1 ^{ere} acquisition ou renouvellement	03-avr	591	609
+ plaque	urnes	219	226
Total 1ere acquisition :	Pour urnes Ø 20 maxi	810	834

Edelweiss			
Edelweiss - 15 ans			
1 ^{ere} acquisition ou renouvellement	2	330	340
+ monument : caveau et plaque	urnes	560	577
Total 1ere acquisition :	Pour urnes Ø 20 maxi	890	917
Edelweiss - 30 ans			

1 ^{ere} acquisition ou renouvellement	2 urnes Pour urnes Ø 20 maxi	590	608
+ monument : caveau et plaque		560	577
Total 1ere acquisition :		1 150	1 185

Ancolie des Alpes - 2 urnes - Carré 13			
Ancolie - 15 ans			
1 ^{ere} acquisition ou renouvellement	2 urnes 2 plaques Pour urnes Ø 20 maxi	330	340
+ monument : caveau et plaque		560	577
Total 1ere acquisition :		890	917
Ancolie - 30 ans			
1 ^{ere} acquisition ou renouvellement	2 urnes 2 plaques Pour urnes Ø 20 maxi	590	608
+ monument : caveau et plaque		560	577
Total 1ere acquisition :		1 150	1 185

Ancolie des Alpes - 3/4 urnes - Carré 13			
Ancolie - 15 ans			
1 ^{ere} acquisition ou renouvellement	3/4 urnes 3 plaques Pour urnes Ø 20 maxi	326	336
+ monument : caveau et plaque		624	643
Total 1ere acquisition :		950	979
Ancolie - 30 ans			
1 ^{ere} acquisition ou renouvellement	3/4 urnes 3 plaques Pour urnes Ø 20 maxi	596	614
+ monument : caveau et plaque		624	643
Total 1ere acquisition :		1 220	1 257

PRESTATIONS	TARIFS 2022 en €	TARIFS en € À compter du 01/01/23
Terre urnes		
Terre urnes - 15 ans		
1 ^{ere} acquisition ou renouvellement	320	330
Terre urnes - 30 ans		
1 ^{ere} acquisition ou renouvellement	595	613

Encadrement		
Encadrement prêt à poser granite Ép.10x10 / Dim. 200x100	460	474
Caveau provisoire		

Par jour	12	12
Par jour au-delà de 3 mois d'occupation	40	41
Vacations et Taxes sur les opérations funéraires		
Vacation de police	23	24
Taxe : Inhumation dans une concession particulière, dans le caveau provisoire	41	42
Taxe : Dépôt d'urne cinéraire dans une sépulture ou dans une case columbarium	41	42
Taxe : Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir	41	42

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, par 29 voix pour et 8 voix contre (Monsieur R. BAUD, Monsieur J.B. BAUD, Monsieur J.B. BAUD porteur du pouvoir de Madame PARRA D'ANDERT, Monsieur BARNET, Monsieur BARNET porteur du pouvoir de Monsieur GRANDO, Madame GUIGNARD-DETRUCHE, Madame BAUD-ROCHE, Monsieur ESCOFFIER), les propositions présentées.

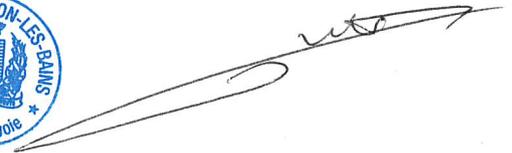
Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,



Christophe ARMINJON

Le secrétaire de séance,



Patrick TISSUT

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.